

**Modalités & conditions de participation
au projet
« Red Bull Dernier Mot »**

(concours sans obligation d'achat)

Projet organisé par Yuma productions pour le compte de Red Bull SAS au capital de 40.000 €, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 502 914 658, ayant son siège social situé 12 rue du Mail 75002 Paris, prise en la personne de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège (ci-après « l'Organisateur »).

La participation est gratuite et n'est soumise qu'aux présentes modalités et conditions de participation (ci-après le « Règlement ») et à la réglementation et législation française en vigueur.

Toute personne participant au projet « Red Bull Dernier Mot » (ci-après le « Projet »), déclare accepter de respecter le Règlement et remplir tous les critères d'admission détaillés ci-dessous (ci-après le « Participant »).

PRESENTATION DU PROJET

L'Organisateur souhaite mettre en place une compétition d'improvisation verbale sur instrumentale un projet consistant à ce que des artistes s'affrontent sous forme de joute verbale avec des thèmes imposés ou non.

16 Participants seront sélectionnés par nos cinq juges après avoir soumis et enregistré une vidéo d'improvisation de 60 secondes depuis le site internet dédié <http://redbullderniermot.com>

Red Bull Dernier Mot est soumis à des règles strictes : attaque ou réponse, sujet libre ou imposé et timing définit. Les 16 participants s'affronteront selon les règles suivantes :

HUITIEME DE FINALE

DURÉE TOTALE : 4 MINUTES – 2 ROUNDS

ROUND 1 (2 minutes) :

- Commence avec le MC qui gagne le pile ou face.
- 60 secondes par MC
- 2 images par MC (toutes les 30 sec)

ROUND 2 (2 minutes) :

- Commence avec le MC qui a perdu le pile ou face.
- 60 secondes par MC
- 4 mots par MC (tous les mots sont donnés au même moment)

“RÉPLICA” > Toujours : 120 secondes en passe-passe de 4 mesures, sujet libre.
Commence avec le MC qui gagne le pile ou face.

QUART DE FINALE

DURÉE TOTALE : 4 MINUTES – 2 ROUNDS

ROUND 1 (2 minutes) :

- Commence avec le MC qui gagne le pile ou face

- 60 secondes par MC
- 1 thème / concept par MC's

ROUND 2 (2 minutes) :

- Commence avec le MC qui a perdu le pile ou face.
- 60 secondes (attaque) / 60 seconds (réponse)
- 2 mots toutes les 20 secondes

"RÉPLICA" > Toujours : 120 secondes en passe-passe de 4 mesures, sujet libre.
Commence avec le MC qui gagne le pile ou face.

DEMIES FINALES

DURÉE TOTALE : 4 MINUTES – 2 ROUNDS

ROUND 1 (2 minutes) :

- Commence avec le MC qui gagne le pile ou face.
- 60 secondes par MC
- 2 concepts / thèmes par MC

ROUND 2 (2 minutes):

- Commence avec le MC qui a perdu le pile ou face.
- 120 secondes 4x4
- Sujet libre

"RÉPLICA" > Toujours : 120 secondes en passe-passe de 4 mesures, sujet libre.
Commence avec le MC qui gagne le pile ou face.

3eme et 4eme PLACE

DURÉE TOTALE : 4 MINUTES – 2 ROUNDS

ROUND 1 (2 minutes):

- Commence avec le MC qui gagne le pile ou face.
- 120 secondes 4x4
- Sujet libre

ROUND 2 (2 minutes):

- Commence avec le MC qui a perdu le pile ou face.
- 60 secondes par MC
- 3 images (toutes les 20 sec)

"RÉPLICA" > Toujours : 120 secondes en passe-passe de 4 mesures, sujet libre.
Commence avec le MC qui gagne le pile ou face.

FINALE

DURÉE TOTALE : 6 MINUTES – 3 ROUNDS

ROUND 1 (2 minutes) :

- Commence avec le MC qui gagne le pile ou face
- 60 secondes par MC
- 3 mots par MC (tous les mots sont donnés au même moment)

ROUND 2 (2 minutes) :

- 60 secondes (attaque) / 60 seconds (réponse)
- 3 images (toutes les 20 secondes)

ROUND 3 (2 minutes) :

- 120 secondes 4x4
- sujet libre

“RÉPLICA” > Toujours : 120 secondes en passe-passe de 4 mesures, sujet libre.
Commence avec le MC qui gagne le pile ou face.

LE PROCESSUS DE SELECTION

Toute participation au Projet impliquera l’acceptation du Règlement par le Participant.

Le non-respect du Règlement entraînera l’annulation automatique de la participation au Projet.

Le Participant doit confirmer qu’il est âgé de plus de 15 ans au moment de sa participation au Projet. Les participants de moins de 18 ans devront fournir une autorisation parentale (Ci-joint).

Toute personne âgée de moins de 15 ans doit renoncer à toute participation et notamment à transmettre à l’Organisateur la moindre information personnelle la concernant.

Pour avoir une chance de participer à la première édition de Red Bull Dernier Mot, rien de plus simple : du 11 septembre au 15 octobre 2017, les candidats sont invités à réaliser une vidéo d’improvisation de 60 secondes grâce à l’interface dédiée disponible sur <http://redbullderniermot.com> ainsi que sur les applications Android et iOS Red Bull Dernier Mot.

Le principe est simple : le participant sélectionne une instrumentale et lance l’enregistrement de sa session d’improvisation. Toutes les 10 secondes, un nouveau mot apparaît à l’écran, sur lequel il doit improviser et rimer.

Le participant n’a droit qu’à deux tentatives pour enregistrer et soumettre sa performance en vidéo.

Toute participation adressée à l’Organisateur en dehors de cette période ne sera pas prise en considération par ce dernier.

A partir du 15 octobre, un jury composé de : Youssoupha, Deen Burbigo, Artik, Mehdi Maizi, Stephane de Freitas visionnera les vidéos des internautes et sélectionnera les 16 concurrents.

Les participants seront jugés sur quatre critères fondamentaux :

- Créativité
- Rythme
- Valeur poétique
- Improvisation

Un email de confirmation sera transmis aux Participants retenus dans les 48 heures suivant la réception de sa Vidéo.

DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Sélection des participants

La sélection des 16 compétiteurs finalistes est effectuée au terme des phases qualificatives du 11 septembre au 15 octobre 2017.

Enregistrement

A leur arrivée sur le site de la compétition les compétiteurs, devront signer une fiche de décharge de responsabilité et de droits d'images et le règlement de compétition. Pour les participants mineurs une autorisation parentale devra être fournie.

Ordre de passage

Chaque compétiteur, aussi dénommé MC, est inscrit sur la liste de passage après validation de son inscription. Un tirage au sort sera effectué par les équipes de production le jour de la finale sans la présence des participants. Ces derniers ne découvriront leur adversaire uniquement lors de leur passage respectif.

Compétition

La compétition se déroule en format « battle » (face à face) et avec des tableaux Huitième / Quart / Demi-finale / 3ème vs 4ème / Finale.

Chaque battle se déroulera en face à face sur une durée de 1 ou 2 minutes selon la phase qualificative.

Le Disc-Jockey diffusera les instrumentales sur lesquels les participants doivent improviser sans que la musique ne soit choisie, ni connue des compétiteurs.

Jugement

5 juges

Les juges choisissent les vainqueurs du face à face selon les critères suivants :

- Improvisation
- Créativité
- Rythme
- Valeur poétique

Chaque battle commence avec le MC qui gagne le pile ou face. Le MC qui perd le pile ou face, commencera le second round.

Pour chaque battle, les juges doivent choisir qui est le vainqueur. Afin d'avoir un gagnant, le MC doit obtenir la majorité des votes 3/5 votes.

Si aucun des MCs ne totalise ce nombre de voix, les participants s'affronteront lors d'un dernier round appelé « Replica ». Dans ce cas, ce round est toujours de 120 secondes sur sujet libre.

Briefing

Un briefing sur le déroulé de la compétition aura lieu en amont de la finale.

RÉMUNÉRATION ET DROIT DE PARTICIPATION

Les 16 participants qui assisteront à l'événement sont considérés comme finalistes et à ce titre toucheront, du fait de leur performance et qualification à ce stade de la compétition, une somme de 151 euros brut au titre du « rémunération » pour leur qualification et participation à l'épreuve Finale du Red Bull Dernier Mot.

Aucun droit d'inscription n'est requis pour participer à la compétition.

Seule la qualification permet aux compétiteurs de concourir à Red Bull Dernier Mot.

GAIN

A l'issue de la finale du Red Bull Dernier Mot, le vainqueur se verra versé au titre de gain de la compétition une somme de 1000 euros.

A l'issue de la finale du Red Bull Dernier Mot, le deuxième meilleur compétiteur se verra versé au titre de gain de la compétition une somme de 600 euros.

A l'issue de la finale du Red Bull Dernier Mot, le troisième meilleur compétiteur se verra versé au titre de gain de la compétition une somme de 200 euros.

Selon le projet artistique des trois finalistes, Red Bull France accordera un soutien de type logistique, conseils et/ ou de moyens dans l'élaboration de ce dit projet excluant une participation financière.

Il est précisé, sans que ce point puisse être contesté par le concurrent, qu'une retenue à la source sur les gains, représentant 15% de ceux-ci, sera effectuée par le promoteur Yuma Production (retenue à partir des montants donnés ci-dessus) pour versement auprès des autorités fiscales françaises au titre de l'article 182 A bis du code général des impôts.

Cette retenue à la source effectuée par l'organisateur n'est pas libératoire et n'exonère pas le compétiteur de déclarer auprès des autorités du pays lieu de sa résidence fiscale le montant du gain finalement obtenu. Cette obligation repose sur le concurrent et lui seul, sans qu'il puisse mettre en cause l'organisation.

Le règlement du gain, retranché des 15%, sera versé uniquement par virement en euros, ceci sur remise par les concurrents avant la compétition d'un relevé d'identité bancaire.

PUBLICATION

Les concurrents autorisent la société organisatrice et ses partenaires, notamment la société Red Bull, à diffuser et/ou publier sur tout support physique ou numérique les images, photo et vidéo issues de leur présence et participation à la compétition, sans que ceci leur ouvre d'autre droit, rémunération, compensation ou indemnité vis à vis de l'organisateur.

Cette opération est soumise, le cas échéant, aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, comportant notamment, au profit des participants, le droit d'accès, de rectification ou de radiation pour toute information les concernant sur tous fichiers à usage de la société organisatrice, en lui écrivant par e-mail, fax ou courrier.

RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de problème ou de dysfonctionnement affectant l'envoi, la réception ou le traitement des Soumissions par les Participants, notamment en cas de retard, de perte, de données endommagées, incomplètes ou illisibles.

De même, l'Organisateur ne sera pas responsable dans l'hypothèse où le Participant ne recevrait pas de confirmation de participation, ou de notification de la part de l'Organisateur.

L'Organisateur ne sera pas responsable s'il ne tient pas compte des Participations qui lui parviendraient en retard, ou qui seraient illisibles, incomplètes ou abîmées.

RESPONSABILITE DU PARTICIPANT

Le Participant garantit à l'Organisateur que le contenu de la Performance vidéo et l'ensemble des éléments qui la composent sont originaux, ainsi que la jouissance et l'exercice paisible des droits attachés à la Performance vidéo et cédés dans le cadre du présent contrat.

Le Participant s'interdit de porter atteinte à des droits de propriété intellectuelle de tiers, et garantit notamment que sa Composition ne comportera pas d'élément (texte, etc) créé ou appartenant à un tiers.

A ce titre, le Participant sera intégralement responsable des troubles, actions, réclamations, oppositions, revendications, actions en responsabilité, pertes, dommages, coûts ou frais subis par l'Organisateur liés à l'exploitation de la Vidéo dans le cadre du Projet, ainsi que contre toute menace, revendication, action, réclamation ou procédure provenant d'un tiers.

Dès lors, le Participant substituera l'Organisateur à première demande de celui-ci dans le cadre des éventuelles procédures impliquant l'Organisateur à ce titre, et assumera l'intégralité des sommes dues par lui au titre notamment d'une condamnation ou d'une transaction, ainsi que les frais raisonnables d'avocat que l'Organisateur serait amené à déboursier.

COLLECTE D'INFORMATIONS & PROTECTION DES DONNEES

Dans ce contrat, le terme « données personnelles » implique toutes les informations relatives au Participant telles que ses coordonnées, ses réponses ainsi que ses photographies. L'Organisateur se réserve le droit d'utiliser ces données conformément aux présentes modalités.

Le Participant s'engage à ce que les données communiquées à l'Organisateur soient exactes et mises à jour, et déchargera ce dernier de toute responsabilité en cas d'erreur ou d'omission.

Il est convenu que l'Organisateur pourra procéder lui-même au traitement de ces données, ou confier cette tâche au sous-traitant de son choix, incluant notamment toute société du groupe auquel appartient l'Organisateur. Les données personnelles du Participant seront utilisées afin de :

- Faciliter l'activation du consommateur, ex : de prendre contact avec le gagnant de la Compétition pour lui remettre la récompense ;
- Combiner l'information que l'Organisateur a reçu de la part du Participant lors de l'activation du consommateur avec l'information reçue par d'autres sources (ex: via les réseaux sociaux) ou avec l'information collectée auparavant ; ou avec l'information collectée automatiquement (ex : via les cookies) ; L'Organisateur pourra utiliser les données collectées et pourra les combiner afin de mieux connaître les goûts du Participant en tant que client pour améliorer son expérience sur le site de l'Organisateur dans le but de lui communiquer du contenu et des offres adaptées.

Dans le cas où l'Organisateur devra transmettre les données personnelles à un sous-traitant extérieur en lien avec les opérations promotionnelles, l'Organisateur transmettra uniquement les données nécessaires pour l'accomplissement des tâches requises conformément aux présentes modalités.

Comme l'Organisateur opère à l'échelle mondiale, il est convenu que l'Organisateur pourra sauvegarder, utiliser et/ou transférer et/ou échanger les données à tout tiers, à l'étranger y compris les pays en dehors de la zone économique européenne. Le Participant comprend que la législation étrangère ne garantit pas nécessairement le même niveau de protection de données que la législation française.

L'Organisateur et/ou ses partenaires déclarent que le traitement respectera les dispositions légales et réglementaires relatives à la protection des données personnelles, et notamment la loi du 6 janvier 1978 dite Loi Informatique et Libertés.

L'Organisateur ne recueille pas sciemment les données des personnes en dessous de l'âge admissible pour la promotion du Projet.

Le Participant comprend que l'Organisateur pourra utiliser les données collectées afin de lui adresser des informations relatives à son activité. Le Participant déclare accepter que l'Organisateur et/ou ses partenaires puissent le contacter par email, par téléphone, par voie postale et tout autre procédé convenu entre eux.

A ce titre, l'Organisateur garantit au Participant un droit d'accès à l'information le concernant, de rectification et de suppression aux données le concernant. Pour ce faire, le Participant devra contacter la personne désignée par l'Organisateur à l'adresse : <http://redbullderniermot.com>.

Pour toute question relative à l'utilisation des données sur Facebook/ Instagram, le Participant devra contacter redbullderniermot@gmail.com

MISE A DISPOSITION DU REGLEMENT ET DEPOT DU REGLEMENT

Le présent Règlement est disponible à tout moment sur le site Red Bull Dernier Mot à l'adresse <http://redbullderniermot.com>

Il est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur, à l'adresse mail suivante : redbullderniermot@gmail.com

Le présent règlement est déposé auprès de l'Etude d'huissier :

SCP Raynald PARKER et Raphaël PERROT, Huissiers de Justice associés
7 avenue de la Grande Armée, 75116 PARIS

MODIFICATION DU REGLEMENT

L'Organisateur peut à tout moment modifier les termes du présent Règlement.

Ces modifications engagent le Participant dès leur mise en ligne. Il est en conséquence recommandé au Participant de consulter régulièrement le Règlement afin de prendre connaissance de ces nouvelles conditions.

Si le Participant s'oppose à ces nouvelles conditions, il peut annuler sa participation en écrivant à l'adresse électronique suivante : redbullderniermot@gmail.com, avec l'adresse électronique communiquée lors la participation qu'il souhaite annuler.

LOI APPLICABLE ET COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Le Règlement et toute difficulté touchant à son exécution, son interprétation ou sa validité, sont soumis à la loi Française et aux juridictions compétentes près la Cour d'appel de Paris.

FORCE MAJEUR / RESERVE DE PROLONGATION

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, la présente compétition devait être modifiée, écourtée ou annulée.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de reporter toute date et/ou heure annoncée.